

**COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES
DE L'ARVAN ET DES VILLARDS
Mardi 02 février 2021 à 17h30
Salle Jean-Louis BARRAULT à St-Jean-de-Maurienne**

Etaient présents :

PERNET Florian, DIDIER Jean, RAMBAUD Bruno, COVAREL Bernard, CHARVIN Colette, PICTON Marc, DAVID Eric, SOL Sébastien, MICHEL Serge, CHARPIN Sandrine, NOVEL Yoann, FONTAINE Patrice, PICOT Anne-Marie, WYNS Bernard, DUPENLOUP Jacqueline, BORDAS Annie, ROLLET Philippe et COSTA Françoise.

Egalement présent : Claire PINEL

Excusés Philippe BASSO, DOMPNIER Pascal et Pierre-Yves BONNIVARD

Secrétaire de séance :

Date de convocation : 20 janvier 2021

Conseillers en exercice : 22

Présents : 18

Votants : 18

Le Président, a accueilli les participants, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du 03 décembre 2020
- Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021
- Débat d'orientation budgétaire du budget primitif de l'exercice 2021
- Présentation des Lignes Directrices de Gestion en matière de ressources humaines
- Délibération pour mandater le Centre de Gestion pour la mise en œuvre de la procédure de consultation de l'assurance en matière des risques statutaires
- Délibération pour mandater le Centre de Gestion pour la mise en œuvre de la procédure de consultation du risque « Prévoyance »
- Point d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards
 - Hébergement
 - Espace Valléen
 - Activité Pleine Nature
- Questions diverses

Un point a été enlevé de l'ordre du jour : Délibération sur les subventions, cotisations et adhésions 2021. Ce point sera traité lors du futur Comité Syndical, durant le vote du budget.

1. Approbation du compte-rendu du 03 décembre 2020

Décision : Sans remarque, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Délibération autorisant le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2021

Le Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de délibérer afin d'autoriser d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

	BP 2020	25%
21 : immobilisations corporelles	116 200€	29 050€
23 : immobilisations en cours	54 000€	13 500€
TOTAL	170 200€	42 550€

Répartis comme suit :

OPÉRATION		ARTICLE	INVESTISSEMENT VOTE
21	Travaux sur sentier	2158	2 475€
	Matériel informatique	2183	375€
	Mobilier	2184	175€
	Signalétique	2188	3 750€
	TOTAL CHAPITRE 21		
23	Schéma directeur vélo, Tour des Aiguilles d'Arves	2315	13 500€
	TOTAL CHAPITRE 23		13 500€

Décision : Le Comité Syndical approuve à l'unanimité les sommes présentées.

3. Débat d'orientation budgétaire du budget primitif de l'exercice 2021

Le débat d'orientation budgétaire est présenté par Denis CHAPPELLAZ.

Le tableau présenté lors de la séance est joint à ce compte-rendu.

Débat : Il a été demandé, qu'un phasage d'engagement financier, sur 5 ans maximum, soit établi pour les opérations de grandes ampleurs. Ce phasage concerne, les opérations présentées dès cette année 2021 et les opérations prévues dans les années à venir.

4. Présentation des Lignes Directrices de Gestion en matière de ressources humaines

La loi n°2019-828 du 06 août 2019 dite de transformation de la fonction publique consiste en l'OBLIGATION (au 01/01/2021) des autorités territoriales, de définir des Lignes Directrices de Gestion (LDG) des Ressources Humaines.

Les chiffres clés du SIVAV:

- **5 agents** : 1 fonctionnaire et 4 contractuels (2 emplois permanents, 1 emploi non permanent, 1 accroissement temporel d'activité et 1 fonctionnaire en cumul d'activité)
- **3,3 ETP** = 3 565h rémunérées en 2020
- 2 agents en C, 1 agent en B et 2 agents en A en 2021
- En 2020, 1 arrivée d'agent sur emploi non permanent et 1 départ
- Tous dans la filière administrative, tous dans la catégorie 20-49 ans. Effectif stable depuis 2017

Le SIVAV doit définir la stratégie pluriannuelle (enjeux et objectifs) de la politique de ressources humaines. Pour cela, on doit établir un plan d'actions en lien avec :

- **Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC)**: caractériser les emplois, effectifs et compétences et opérer à une projection court et moyen terme.
- Fixer les orientations générales en matière **promotion et valorisation** des parcours professionnels
- **Absentéisme**: 0 jour en 2020: pas d'actions envisagées
- **Projection des départs** : pas d'actions envisagées
 - Identifier les **départs à la retraite: en 2045**
 - Les mobilités : **pas de mobilité prévue** dans les années à venir
- **Plan de formation** en lien avec le CDG73 (validé au Comité Syndical du 03 décembre 2020)
- **Temps de travail** : 35h pour tous, pas d'actions envisagées
- **Egalité femmes-hommes**: le SIVAV est une petite structure pas d'actions envisagées
- **Condition de travail**: 0 jour d'accident du travail en 2020: pas d'actions envisagées
- **Grève**: 0 jour en 2020: pas d'actions envisagées

STRATEGIE PLURIANNUELLE SIMPLE EN 3 POINTS

1. Rédaction du document GPEEC
2. Rédaction d'un document pour fixer les orientations promotions
3. Mise en œuvre du plan de formation

Débat: Monsieur Rollet indique que la 3CMA et la commune de St-Jean-de-Maurienne vont recruter une personne en charge du CHSCT. Ce recrutement est ouvert à l'ensemble des collectivités. Il peut être envisagé que le SIVAV prenne une quote-part d'une partie du poste.

Décision : le Comité Syndical approuve à l'unanimité la stratégie pluriannuelle des Lignes Directrices de Gestion en matière de ressources humaines présentée.

5. Délibération pour mandater le Centre de Gestion pour la mise en œuvre de la procédure de consultation de l'assurance en matière des risques statutaires

Le Centre de Gestion de la Savoie (CDG73) se propose de souscrire un contrat d'assurance commun aux collectivités de la Savoie, concernant les risques statutaires des agents fonctionnaires. Le SIVAV propose de mandater le CDG73 pour la mise en œuvre de la procédure de consultation de l'assurance, afin d'obtenir des taux plus intéressants que ceux que le SIVAV peut négocier isolément.

Si au terme de cette consultation les conditions financières obtenues ne sont pas satisfaisantes, le SIVAV conservera la faculté de ne pas adhérer au contrat.

Décision : le Comité Syndical approuve à l'unanimité, de mandater le Centre de Gestion de la Savoie pour la mise en œuvre de la procédure de consultation de l'assurance en matière des risques statutaires.

6. Délibération pour mandater le Centre de Gestion pour la mise en œuvre de la procédure de consultation du risque « Prévoyance »

Le Centre de Gestion de la Savoie (CDG73) se propose de souscrire un contrat d'assurance commun aux collectivités de la Savoie, concernant les risques statutaires des agents fonctionnaires. Le SIVAV propose de mandater le CDG73 pour la mise en œuvre de la procédure de consultation de l'assurance, afin d'obtenir des taux plus intéressants que ceux que le SIVAV peut négocier isolément.

Si au terme de cette consultation les conditions financières obtenues ne sont pas satisfaisantes, le SIVAV conservera la faculté de ne pas adhérer au contrat.

Décision : le Comité Syndical approuve à l'unanimité, de mandater le Centre de Gestion de la Savoie pour la mise en œuvre de la procédure de consultation du risque « Prévoyance ».

7. Actualités Hébergement

• **RÉNOVATION - Comité de sélection**

Le Comité de sélection s'est réuni le 28 janvier 2021 et a validé les nouveaux critères du cahier des charges de la rénovation sur le territoire. La communication auprès des propriétaires particuliers va pouvoir être lancée officiellement.

• **DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE**

L'étude de connaissance du parc immobilier de loisirs à partir des informations foncières et fiscales, en partenariat avec Atout France et le CEREMA, devait être mise en place en 2020. Le CEREMA étant très en retard, les webinaires de lancement de l'étude sont prévus les 25 février et 02 mars 2021.

8. Actualités Espace Valléen

L'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui devait être envoyé début janvier a été reçu le 01 février 2021 par mail sur l'adresse mail de Bernard COVAREL. Cet AMI est composé de 27 pages, décrivant les critères de sélections des candidatures. Les 3 enjeux principaux sont ceux précédemment présentés soient le climat, la diversification touristique et la cohérence territoriale.

Différentes réunions vont être organisées entre février et mars 2021, afin de mobiliser les acteurs et de travailler de façon collaborative pour définir la stratégie mais également le plan d'action final. La candidature doit être rendue le 15 mai 2021.

9. Actualités Activités de Pleine Nature

• **BALISAGE RAQUETTE A NEIGE**

Pour l'hiver 2020-2021, le SIVAV a mis à disposition du balisage raquette à neige. Le balisage a ensuite été mis en place par les référents communaux ou par le chargé de mission APN du SIVAV. Huit circuits ont ainsi été balisés.

• **ACTION PATOU**

Le SIVAV souhaiterait relancer la concertation avec les éleveurs sur la thématique du patou. Pour cela, il est possible de travailler sur la médiation en partenariat avec la Société d'Economie Alpestre de la Savoie, afin de trouver des solutions communes.

Débat : Il est demandé au SIVAV d'intégrer la référente du sujet de la DDT de la Savoie, Bénédicte BANGHALA, aux réunions de concertation.

• **ROUTE DE L'OPINEL**

Dans le cadre du projet de la Route de l'Opinel (prévu pour cet été), le SIVAV a été contacté par le Musée Opinel. Ce projet est composé de 2 parties :

- Un itinéraire routier du Musée à Albiez Montrond avec des étapes intermédiaires
- Un itinéraire pédestre au niveau de Gévoudaz

C'est sur cette dernière partie que le SIVAV intervient notamment sur la signalétique pédestre et les aménagements de tracés.

10. Electrification du Chalet au Col de la Croix de Fer

Lors du dernier Comité Syndical, les membres du SIVAV avaient souhaité maintenir un service d'informations touristiques sur le Col de la Croix de Fer. Il avait été demandé de se renseigner auprès d'ENEDIS pour une demande de branchement, afin de proposer une information numérique sur le Col. Le raccordement au Réseau Public de Distribution d'Electricité est estimé par ENEDIS à 34 703€ TTC. ENEDIS, créait un poste de transformation pour alimenter le chalet et par la même occasion le restaurant en face (sous la forme d'un tarif bleu). Cela revient clairement, à ce que le SIVAV paie la structuration du réseau ENEDIS sur le secteur.

Deux autres formules pour alimenter la borne tactile extérieure sont envisageables:

- Une borne d'alimentation solaire (achat équipement + installation 9 000€ TTC)
- Ou un raccordement au restaurant

A savoir que le prix de la borne tactile est de 8 750€ TTC.

Ces propositions ne prennent pas en compte la création du contenu de l'information à intégrer et l'entretien au long terme. Il n'a également pas été demandé l'avis de la DREAL. Cet avis est indispensable, puisque le col est un site protégé par l'Etat.

Débat : Le Comité Syndical demande à ce que des devis soient demandés afin d'installer des panneaux permanents.

11. Questions diverses

- **Sybelles Villarinche** : La vallée des Villards, organise le 28 février 2021, la Sybelles Villarinche. A l'heure actuelle, l'évènement est toujours prévu. Cependant, les autorités ont demandé à ce que l'organisateur mette en place, un secours pédestre pour la course. Cette donnée modifie le parcours et agrandit les difficultés d'organisation, puisque tout le parcours doit être accessible au secours pédestre. La vallée des Villards réfléchit à différents parcours.
- **Le prochain Comité Syndical est fixé au mercredi 31 mars 2021 à 17h30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Président
Bernard COVAREL

